

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 22-2026

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU PLANCHER DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE L'ORANGE BLEUE

MARCHÉ N°262 503

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le plancher de l'ancien bâtiment de l'Orange Bleue a besoin d'un renforcement,

Considérant que ces travaux permettront également de revoir le relamping général ainsi que de remettre au norme la sécurité incendie de l'édifice,

Considérant qu'à la suite des études menées par les services techniques, la collectivité a lancé un marché de travaux composé de 7 lots,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse des offres effectuée le 17 avril 2026,

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 06 mai 2026,

**DECIDE:**

**Article 1er** : Est accepté la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de renforcement du plancher de l'ancien bâtiment de l'Orange Bleue entre la ville de Saint-Marcel et :

- Pour le lot 1 - Gros œuvre - Société DBTB, sise 701, route de Louhans – 71380 EPERVANS, représentée par Monsieur Arnaud DELAPORTE-PERI, agissant en qualité de Gérant.
- Pour le lot 2, Platerie / Peinture - Société SAMAG, sise 9, rue des Alouettes – 71100 SAINT REMY, représentée par Monsieur Gwendal L'HEVEDER, agissant en qualité de Directeur.
- Pour le lot 3, Electricité - Société LOREAU, sise 42, rue de Decize – 71200 LE CREUSOT, représentée par Monsieur Olivier LOREAU, agissant en qualité de Président.
- Pour le lot 4, Menuiseries extérieures - Société PRIOR, sise 22, rue Maréchal Joffre – 71710 MONTCENIS, représentée par Monsieur Frédéric GIRARD, agissant en qualité de Responsable Technique.
- Pour le lot 6, Faux plafonds - Société ISOPLAC, sise 13, rue Docteur Quignard – 21000 DIJON, représentée par Monsieur Didier GAIN, agissant en qualité de Président.
- Pour le lot 7, Sol souple - Société MSB, sise 12, rue de la Fontaine – 71390 SAINT BOIL, représentée par Monsieur Stéphane MALLET, agissant en qualité de Président.

**Article 2** : Le montant total de ce marché de travaux s'élève à 88 499.68 € HT, soit 106 199.62 € TTC dont les lots se déclinent de la manière suivante :

- Lot 1 Gros œuvre – Montant de 27 749.89 € HT, soit 33 299.87 € TTC.
- Lot 2 Plâtrerie / peinture - Montant de 19 500.00 € HT, soit 23 400.00 € TTC.
- Lot 3 Electricité - Montant de 24 969.80 € HT, soit 29 963.76 € TTC.
- Lot 4 Menuiseries extérieures - Montant de 10 200.00 € HT, soit 12 240.00 € TTC.
- Lot 5 Plomberie / Chauffage - Non attribué.
- Lot 6 Faux plafonds - Montant de 3 500.00 € HT, soit 4 200.00 € TTC.
- Lot 7 Sol souple - Montant de 2 580.00 € HT, soit 3 096.00 € TTC.

**Article 3** : Le lot 05 Plomberie / Chauffage est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre remise. Une nouvelle procédure adaptée sera relancée pour ce lot 05.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 21 MAI 2026



ID : 071-217104454-20260519-DEC\_\_22\_2026-AU

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 19 mai 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,  
Michel RONFARD  
Maire,

